



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 11 septembre 2026
Délibération 2026-45

Par suite d'une convocation en date du 05 septembre 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 11 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, BORDE Christophe, FROIDEFOND Olivier, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, GAILLARD Marlène, LAFON Rémy, TARRADE Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés : FONCY Guillaume,

Absents non excusés :

Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,
Madame PRATIQUE Emilie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au groupement de commande marché de travaux de revêtement, d'entretien et fourniture de matériaux de voirie.

La communauté de commune Périgord-Limousin a questionné ses 22 communes membres afin de vérifier si ces dernières souhaitaient intégrer un nouveau groupement de commandes en cours d'élaboration dont l'objet est la réalisation de travaux de revêtement, d'entretien de voiries ainsi que la fourniture de matériaux de voirie pour la période 2027 à 2031.

L'instauration de ce groupement de commandes vise à simplifier et sécuriser la procédure de passation du marché public afférent tout en permettant de générer des économies d'échelle pour ses communes et intercommunalité membres.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE

De ne pas adhérer au groupement de commande pour le marché de travaux de revêtement, d'entretien et de fourniture de matériaux de voirie.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 12/09/2026

Publiée le 12/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,